



## MAIRIE D'ODARS

16 Allée des Pyrénées  
31450 ODARS  
Téléphone 05.62.71.71.40

Séance n°2025-02

**PROCÈS-VERBAL**  
**Réunion du CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la Commune d'ODARS**  
**Séance du Mercredi 19 Mars 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ODARS, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Patrice ARSÉGUEL, Maire.

Ouverture de la séance à 20h30

**Date de convocation** : le 11

mars 2025

**Présents** : ARSÉGUEL Patrice, BRETHOUS Jacques, COUJOU DELABIE Marie-Ange, DECROIX Jacques, HAMON Yann, JOURNOU Mathieu, JULIEN-DELANNOY Martine, LUVISUTTO Alain, SCIE-NEGRIN Lydie, SORIANO Timothée.

**Absentes excusées** : BERTHELOT Béatrice (procuration donnée à ARSEGUEL Patrice)

**Absentes** : CLARET Laurie, MERLE Laure

**Désignation du secrétaire de séance** : Marie-Ange COUJOU DELABIE est désignée secrétaire de séance.

### **Approbation du procès-verbal du 22 janvier 2025**

Monsieur SORIANO Timothée, secrétaire de séance du dernier Conseil Municipal du 22 janvier 2025, donne lecture du procès-verbal de la séance.

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

**Nombre de membres en exercice : 13**

**Présents : 10**

**Procuration : 1**

**Votants : 11**

- **Pour : 11**

- Contre : 0
- Abstention : 0

## **Délibération 2025-03-01 : Approbation du compte de gestion du budget communal 2024**

Monsieur le Maire présente et explique le compte de gestion du budget communal 2024 au Conseil Municipal à l'aide d'un diaporama.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le compte de gestion 2024 laisse apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 128 892,26 euros et
- un excédent d'investissement de 476 106,60 euros,
  - soit un résultat de l'exercice de 604 998,86 euros.

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 est de 1 233 806,40 euros. Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte à l'unanimité le compte de gestion 2024.

**Vote : Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

**Nombre de membres en exercice : 13**

**Présents : 10**

**Procuration : 1**

**Votants : 11**

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

## **Délibération 2025-03-02 : Approbation du compte administratif du budget communal 2024**

Le Conseil Municipal, présidé par Monsieur Jacques BRETHOUS en l'absence de Monsieur le Maire, examine le compte administratif 2024. Ce compte révèle :

**En section de fonctionnement :**

- un excédent de clôture de 128 892.26 €

**En section d'investissement :**

- un excédent de clôture de 476 106.60 €
- des Restes à Réaliser sur dépenses d'investissement 1 066 947.86 €

Le Conseil Municipal reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats présentés et adopte à l'unanimité des membres présents le compte administratif communal 2024

**Vote : Adopté à l'unanimité des membres présents.**

**Nombre de membres en exercice : 14**

**Présents : 11**

**Procuration : 1**

**Votants : 9**

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

### **Délibération D2025-03-03 : Affectation du résultat 2024**

Le Conseil Municipal a adopté le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2024, dont les résultats révélant un excédent de fonctionnement de 397 291,06 euros.

Monsieur Le maire propose d'affecter cet excédent au budget 2025 :

- 230 432,52 euros pour couvrir les besoins de financement de la section d'investissement
- 166 858,54 euros en recettes de fonctionnement.

Le Conseil Municipal approuve cette répartition.

**Vote : Adopté à l'unanimité des membres présents.**

**Nombre de membres en exercice : 13**

**Présents : 10**

**Procuration : 1**

**Votants : 11**

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

### **Délibération D2025-03-04 : Renouvellement de la Convention Territoriale Globale 2025-2029**

Monsieur le Maire présente la Convention Territoriale Globale (CTG) du SICOVAL pour la période 2025-2029. Depuis 2020, la CTG lie le Sicoval, 36 communes et le CAF de la Haute Garonne pour renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques sociales et éducatives.

Arrivant à échéance fin 2024, cette convention a fait l'objet d'un travail de renouvellement intégrant une concertation élargie avec les habitants et les acteurs locaux.

#### **Le bilan 2020-2024 :**

Trois axes stratégiques ont guidé l'action :

- Le partenariat : pour fédérer les acteurs éducatifs
- La cohésion sociale, pour favoriser le vivre-ensemble et l'entraide
- Le numérique, pour renforcer le lien social et préparer l'avenir

#### **Renouvellement de 2025-2029 :**

Face aux évolutions du territoire, la nouvelle CTG élargit son périmètre aux politiques sociales et de développement territorial (habilité, mobilité, environnement).

Le Conseil Départemental rejoint les signataires, renforçant ainsi les coopérations.

#### **Nouvelle structuration :**

4 axes stratégiques ont été définis, avec 11 orientations validées par le conseil de communauté du Sicoval :

- Faciliter le parcours usager (accessibilité des services, lutte contre le non-recours aux droits)
- Renforcer la solidarité (adaptation de l'offre, attractivité des métiers du social)
- Favoriser le vivre-ensemble (engagement citoyen, lien social)

- Accompagner la transition écologique solidaire (précarité énergétique, mobilité, alimentation durable)

#### **En conclusion :**

La CTG 2025-2029 devient ainsi un cadre structurant des politiques sociales territoriales, renforçant les coopérations au bénéfice des habitants.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de valider l'architecture de la CTG 2025-2029.

**Vote : Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés**

**Nombre de membres en exercice : 13**

**Présents : 10**

**Procuration : 1**

**Votants : 11**

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### **Délibération D2025-03-05 : Convention avec le SICOVAL de la prestation de service, contrôle, entretien et réparation des aires de jeux et des équipements sportifs**

Monsieur le MAIRE rappelle au Conseil Municipal que la commune ne disposant pas de moyens propres pour assurer l'entretien de ses aires de jeux, la commune avait délibéré le 16 septembre 2020 (D2020-06-11) et signé une convention pour le contrôle, entretien et réparation des aires des jeux avec le SICOVAL.

Maintenant, Il est nécessaire d'étendre cette convention pour les équipements sportifs de la commune.

Le Conseil Municipal délibère l'adhésion au service de contrôle, entretien et réparation des aires de jeux et des équipements sportifs.

**Vote : Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés**

**Nombre de membres en exercice : 13**

**Présents : 10**

**Procuration : 1**

**Votants : 11**

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### **Point sur les travaux : repenser le cœur d'Odars**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de rénovation des deux bâtisses sont actuellement en cours. Une réunion de chantier se tient chaque jeudi après-midi, en présence de tous les intervenants.

Lors d'une récente réunion, il a été constaté que certains travaux supplémentaires étaient nécessaires, entraînant des coûts additionnels par rapport aux devis initiaux. Ces ajustements concernent les entreprises suivantes :

- Entreprise NEROCAN pour un montant de 27 272,73 euros HT, suite au rapport G3.
- Entreprise AdEcoTherm pour un montant de 330,01 euros HT, pour la pose d'un évier.
- Entreprise PEREIRA pour un montant de 3 333,33 euros HT.

Monsieur le Maire précise que ces ajustements restent dans le cadre de l'enveloppe budgétaire prévue.

Le Conseil Municipal prend acte des montants des devis supplémentaires et des avenants à établir.

### **Droit de préemption :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de droit de préemption :

DATE DECISION	OBJET	SECTION	N°PARCELLE	Adresse	SUPERFICIE
08/01/2025	Vente RIPELL/CREATION FONCIERE	B	490 et 495	BERGUES	3318 m <sup>2</sup>
05/02/2025	Vente PLANTY/ROSADO-PICCOLY	C	498	71 rue de l'Estanque	1447 m <sup>2</sup>
05/02/2025	Vente EYRAUD/AP PATRIMOINE	C	179	104 rue de l'Estanque	2500 m <sup>2</sup>
05/03/2025	Vente CAPIMMOTION / FAVARD-TETON	C	579-584	91 impasse de la Nature	935 m <sup>2</sup>

Monsieur le Maire conseille de ne pas préempter, le Conseil Municipal valide son avis.

### **Clôture de séance**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h30

Maire,  
Patrice ARSÉGUEL



Secrétaire de séance,  
Marie-Ange COUJOU-DELABIE